

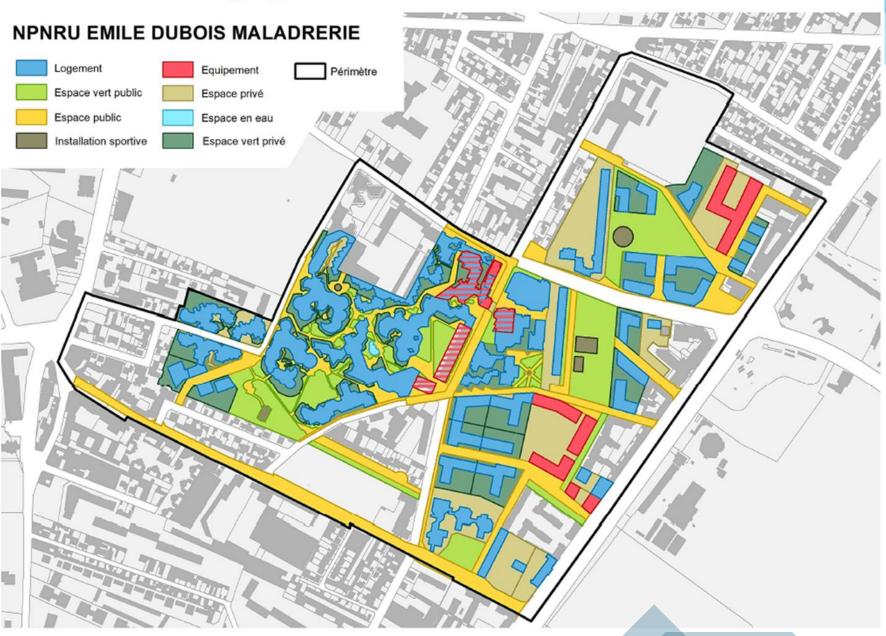


La CNL et le Collectif Maladrerie

Présentent le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur

Emile Dubois
La Maladrerie
Les Joyeux

LE NPNRU EDM Vue d'ensemble du projet



1264 résidentialisations

1249 réhabilitations

710
démolitions
(dont 240 chambres
FTM Adoma)

5Équipements créés ou rénovés

958

logements neufs
(dont 140 studios FTM Adoma)

88 901 m²
Espaces
publics créés
ou réaménagés



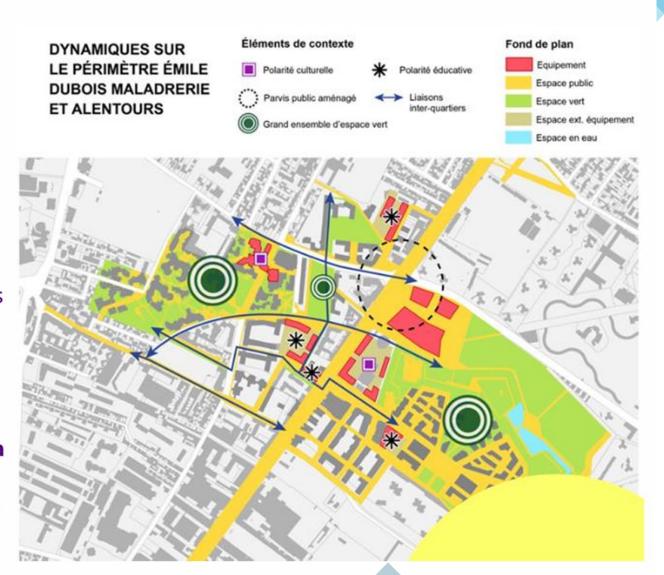


La cité Emile Dubois

LES GRANDS ENJEUX

du projet de rénovation urbaine d'Émile Dubois

- Reconnecter le quartier au Fort d'Aubervilliers et à la Maladrerie,
- Redynamiser le quartier par une nouvelle offre commerciale et la création d'équipements qualitatifs,
- Rénover le bâti
- Créer des cheminements clairs, repenser la place de la voiture
- Apporter de la mixité sociale



LES TRANSFORMATIONS DU QUARTIER

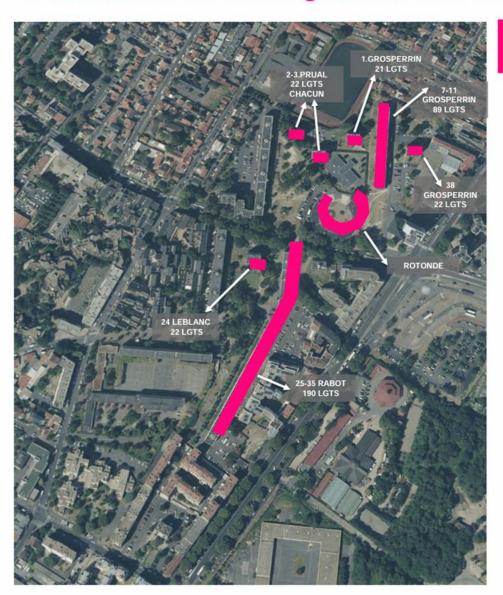
De nouveaux équipements et aménagements

- Création de deux groupes scolaires au Nord et au Sud du quartier
- Création de deux grands parcs
- Création de commerces le long de la rue Danielle Casanova (repositionnement de certains commerçants de la rotonde commerciale)
- Construction de 815 logements neufs (logement social, accession, accession sociale)



LES TRANSFORMATIONS DE L'HABITAT

Démolitions de 388 logements entre 2024 et 2032



DEMOLITIONS

388 logements + rotonde commerciale

2023/2024:

Rotonde commerciale

2024:

- 7-11 Grosperrin 89 lgts

2025:

- 38 Grosperrin 22 lgts
- 24 Leblanc 22 lgts
- 30-35 Rabot 101 lgts (partie Sud barre)

2026:

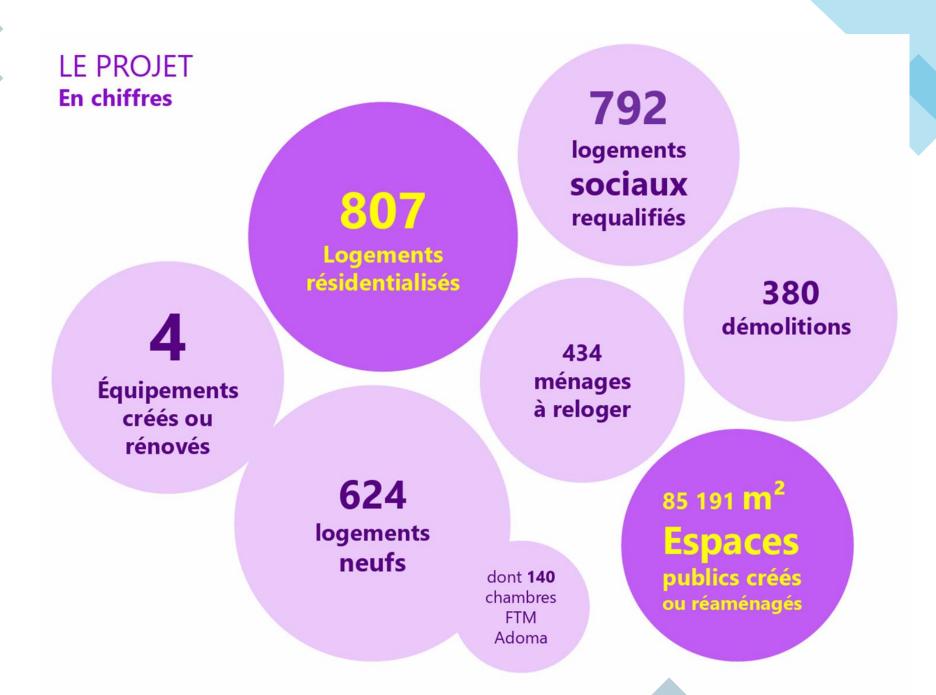
1 Grosperrin 21 lgts

2027

- 2 et 3 Prual : 44 lgts

2031

- 25-29 Rabot 89 lgts (partie Nord barre)



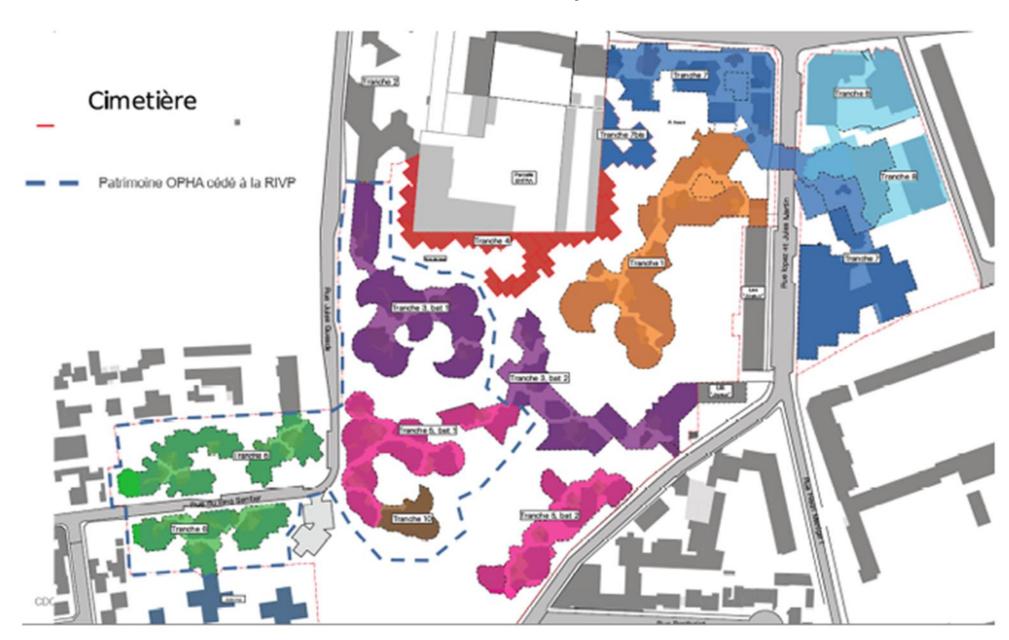






La cité de La Maladrerie

Périmètre Maladrerie cédé par l'OPH à la RIVP



Plan OPH sur La Maladrerie : voies, espaces publics-privés, espaces résidentialisés ou réaffectés, clôtures avec contrôle d'accès



Les appartements : une réhabilitation réalisée en milieu occupé





En droit commun pour la RIVP Opération OPHA et RIVP

80 000 € par logement avec l'aide de l'ANRU pour l'OPH

TRAVAUX ENVISAGES:

- Interventions sur l'enveloppe du bâti, les parties communes, les installations techniques, les pièces humides...
- Rénovation et **isolation des fenêtres** d'origine, inserts de couleur remaniés dans l'esprit du projet d'origine,
- Réfection des étanchéités des toitures terrasses et végétalisation sur la base d'un protocole concerté pour permettre leur appropriation par le plus grand nombre,
- Recherche du label BBC Rénovation sur chaque tranche par le déploiement de solutions de chauffage innovantes (radiateurs numériques).
- Ce projet fera l'objet d'une concertation portée par l'OPH et la RIVP sur l'année 2024

Pour l'habitat collectif, il ne sera pas nécessaire de déménager le temps des travaux.

Chaque locataire sera informé personnellement des travaux à venir dans son immeuble en fonction du calendrier des réhabilitations.

Les pavillons : une réhabilitation en milieu non occupé et une démolition limitée

Demande de l'ANRU : Etudier d'ici fin 2022 la démolition de tous les pavillons

Projet présenté à l'ANRU en février 2022 puis en clause de revoyure en juin 2023 :

Opération OPHA

- Démolition raisonnée après échange avec l'ABF limitée à 2 pavillons sur 27 (4 et 5 allée Nicolas de Staël)
- Réhabilitation lourde des pavillons qui implique de reloger temporairement les locataires le temps des travaux dans l'objectif de traiter les problématiques d'amiante, d'infiltrations et d'isolation thermique des façades.
- Les solutions de relogement temporaire seront guidées et accompagnées par la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) VOLIGES
- Un accompagnement individualisé des habitants des pavillons a débuté il y a 2 ans avec Voliges et des actions récentes ont été initiées avec l'association Shakti 21 pour la mise en place d'action d'économie d'énergie en attendant les travaux.
- Ce projet fera l'objet d'une concertation volontaire portée par l'OPH sur l'année 2024



Résidentialisation de la Maladrerie









- Séparation visuelle douce des limites publiques et privées (traitement différencié des sols, haies, homogénéité des occultations),
- Réaménagement de certains espaces sous-porche en local technique, vélos, poussettes, ordures ménagères ou commercial.
- Ce projet fera l'objet d'une concertation portée par l'OPH et la RIVP sur l'année 2024



Avec l'aide de l'ANRU pour l'OPH

Requalification des espaces publics de la Maladrerie : amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité

 Améliorer l'accessibilité, la praticabilité et la lisibilité des cheminements Opérations Plaine Co (espaces publics)

 Clarification visuelle douce des limites publiques et privées (traitement différencié des sols, haies, homogénéité des occultations)

• Simplifier la trame viaire du quartier

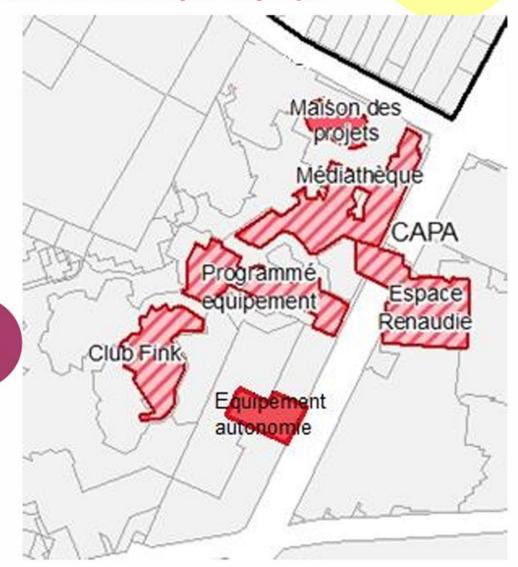


Les autres équipements du quartier concernés par le projet

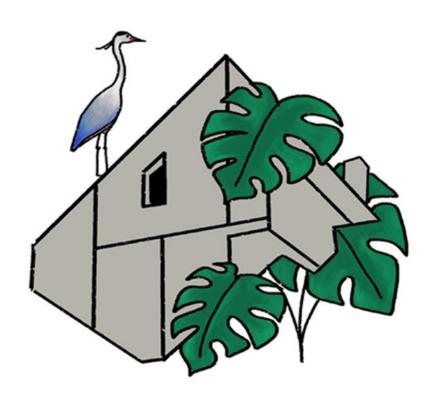
HORS

NPNRU

- Restructuration-extension du pôle culturel
- Construction de la Maison du Projet et de la Citoyenneté
- Création d'un équipement autonomie qui sera complémentaire au club Finck

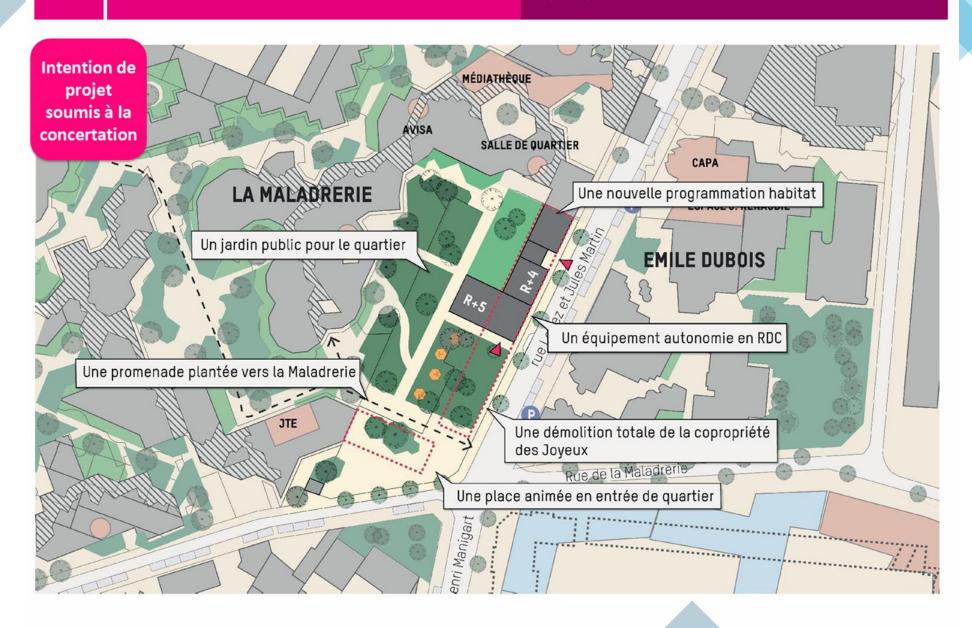






La copropriété Les Joyeux

LE PROJET ENVISAGE A LA PLACE DES JOYEUX



LE PROJET ENVISAGE A LA PLACE DES JOYEUX



- Construction d'un équipement autonomie de 275m²
- Construction de 35 logements intergénérationnels : des logements séniors et des logements en accession sociale à la propriété (Bail Réel Solidaire) destinés à des familles
- 400m² d'espace privé végétalisé en cœur d'îlot pour l'équipement et les logements
- Aménagement de 1800m² de jardin public
- → 0,4 M€ de financements ANRU accordés en clause de revoyure pour l'aménagement des espaces publics sur le secteurs des Joyeux